



Arles, le 24 janvier 2013

LUSTUCRU :

TOUS les salariés rétablis dans leur droit !

Madame, Monsieur le Rédacteur en Chef,

Après le Conseil des Prud'hommes en 2008, la Cour d'Appel d'Aix en 2010, la Cour de Cassation en 2011, au mois de novembre 2012, la Section Industrie du Conseil des Prud'hommes d'Arles, s'agissant des délégués du personnel et au Comité d'Entreprise Ex-Lustucru, rendait son verdict, identique à tous les autres : leur licenciement, comme celui de tous les autres Ex-Lustucru qui l'ont contesté, est jugé, encore une fois : « sans cause réelle et sérieuse ».

Cette dernière décision est « sans appel » puisque la direction de PANZANI, qui a usé et abusé de cette possibilité, renonce à faire appel de cette décision, qui confirme toutes les autres, acte et valide définitivement la démarche syndicale forte portée par le Syndicat CGT Lustucru-riz, l'Union Locale CGT d'Arles, l'Union Départementale CGT et la Fédération de l'Agroalimentaire CGT pour la défense du potentiel industriel et des emplois qui en découlent.

Depuis mars 2004, date de l'annonce de fermeture de l'usine Lustucru d'Arles par le groupe financier PAI PARTNERS, propriétaire du site, les salariés avec leurs organisations, n'ont eu de cesse de dénoncer et de se battre contre une décision économiquement injustifiée et humainement méprisable.

UN « PETIT HISTORIQUE » S'IMPOSE :

18 mois d'occupation déterminée du site, un projet de Scop créant 90 emplois soutenu par le Conseil Régional, la Mairie d'Arles, le Conseil Général et la population arlésienne, se sont heurtés à une décision politique sans appel : PANZANI – PAI PARTNERS, le gouvernement et son ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie de l'époque Nicolas SARKOZY, ont volontairement sacrifié 146 emplois, 146 familles et le développement de la filière rizicole dans le nord du département, faisant fi de l'intérêt général au nom de la rentabilité financière, au nom d'une cupidité qui n'a d'égale que le mépris affiché pour des femmes et des hommes qui voulaient continuer de vivre et travailler en Arles.

.../...

- 18 mois de salaires arrachés à PANZANI par l'occupation de l'usine,
- 1 site de 11 ha arraché à PANZANI et cédé au patrimoine public, la municipalité d'Arles, pour l'€ symbolique, site dont certaines entreprises bénéficient aujourd'hui.
- Une réparation financière arrachée à PANZANI

ne peuvent, ne pourront jamais réparer le préjudice subi depuis 8 ans par les ex Lustucru dont la plupart sont toujours dans une situation d'une extrême précarité.

Ce dernier jugement met également en lumière la nécessité de renforcer l'intervention des salariés, des organisations syndicales, au travers des Institutions Représentatives du Personnel tels que les Comités d'Entreprise.

En cela, l'accord dit de « sécurisation de l'emploi », que la CGT n'a pas signé, va à contre sens de l'intérêt des salariés, de leurs droits les plus fondamentaux sans qu'aucune mesure soit prise pour faire reculer le chômage et la précarité de l'emploi.

De nombreuses dispositions immédiates vont accélérer les licenciements, les rendre moins coûteux pour l'entreprise et moins facilement contestables par les salariés. Elles vont accroître la précarité et la pression sur les salaires, généraliser la mobilité professionnelle forcée, tout en réduisant les moyens actuels de défense devant la justice. Les pouvoirs de l'employeur seront renforcés et de plus en plus dépendants de son bon vouloir au sein de chaque entreprise. Si ce texte devait être retranscrit en l'état dans une loi, comme le gouvernement en a l'intention, cela provoquerait de graves répercussions sur la vie de tous les salariés.

En clair, si les dispositions de cet accord avaient été effectives en 2004, date de fermeture de l'usine, les salariés Ex Lustucru et leurs organisations syndicales CGT n'auraient jamais pu en contester les causes pas plus qu'en obtenir réparation financière !

Pour toutes ces raisons et pour vous informer très précisément, nous vous invitons à une

CONFERENCE DE PRESSE
Le Mardi 29 janvier 2013 à 17 H 30
à l'Union Locale CGT d'Arles
– Bourse du Travail – 3 rue Parmentier
à laquelle participeront les délégués CGT Ex-Lustucru,
l'Union Locale CGT d'Arles, l'Union Départementale CGT
et la Fédération de l'Agroalimentaire CGT.

Nous vous remercions par avance de votre présence.

Recevez, Madame, Monsieur le Rédacteur en Chef, nos meilleures salutations.

P/les organisations CGT
 Nicole DEDIEU